

OBJET : 34 bis rue des Ecoles: cession des lots n°10 et 16 au profit de Monsieur GINER René.
Modification de la délibération n°145 du 22 mai 2003

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 145 du 22 mai 2003,

Vu les métrages réalisés le 15 décembre 2003,

Vu le courrier de la Ville d'Aubervilliers du 2 février 2004,

Vu la lettre de Monsieur Giner du 17 février 2004,

Considérant que le prix de vente proposé dans la délibération N° 145 du 22 mai 2003, ne correspondait pas à la valeur des lots du fait de la différence de surface,

Considérant que tous les autres éléments de la délibération N° 145 du 22 mai 2003 sont inchangés,

A l'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Le prix de cession des lots N° 10 et 16 sis 34 bis rue des Ecoles à Aubervilliers, s'effectuera à 7.200 €uros, valeur libre de toute occupation,

ARTICLE 2 : Les autres articles de la délibération n°145 du 22 mai 2003 sont inchangés.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué